



ACADÉMIE  
DE NANCY-METZ

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Rectorat de l'académie de Nancy-Metz

Notice  
Explicative  
Inscriptions  
CAP Métiers de la  
coiffure  
Candidats libres



### Inscriptions au CAP Métiers de la coiffure – Session 2023

<b>Dates d'inscription</b>	<b>Du 17 octobre 2022 à 10h00 au 17 novembre 2022 à 22h00</b>
<b>Inscription sur Cyclades</b>	Je m'inscris par le biais d'internet via l'adresse : <a href="https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat/portal/accueil">https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat/portal/accueil</a> Aide : Cf guide d'inscription Cyclades disponible sur <a href="#">le site de l'académie Nancy-Metz</a>
<b>Edition et vérification de la confirmation d'inscription</b>	Il appartient au candidat d'éditer, de vérifier et de signer sa confirmation d'inscription avant de la déposer dans son espace candidat.  Par sa signature, le candidat s'engage à respecter ses choix d'épreuves obligatoires et facultatives. Ce choix relève de sa responsabilité et <b><u>il est définitif.</u></b>  En cas de changement d'adresse en cours d'année, le candidat doit en informer le service des examens. Il appartient toutefois au candidat de faire le nécessaire auprès des services postaux afin d'assurer le suivi de son courrier.
<b>Pièces justificatives</b>	Toutes les pièces justificatives doivent être envoyées par courrier, au plus tard le 17 novembre 2022 <b>cachet de la Poste faisant foi.</b>

<b>Aménagements d'épreuves</b>	<p>Je formule ma demande via l'adresse :  <a href="https://portail.ac-nancy-metz.fr/incluscol/">https://portail.ac-nancy-metz.fr/incluscol/</a></p> <p>Le serveur est ouvert du 17 octobre 2022 à 10H00 au 02 décembre 2022 à 17H00. (calendrier prévisionnel)</p> <p>Je prends connaissance de la <a href="#">note explicative</a></p>
------------------------------------	---

## CARACTERISTIQUES DES EPREUVES PROFESSIONNELLES

Vous trouverez toutes les informations concernant cet examen en suivant ce lien :  
[https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/cap\\_MDC.html](https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/cap_MDC.html)

<p><b>EP1 Techniques de coiffure</b>  Epreuve pratique et écrite  <b>Durée 5h45</b>  Cette épreuve est composée de <b>3 parties indépendantes.</b></p>	<p><b>Partie 1 : coupe, coiffage « homme » - 1h – 50 points :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Caractéristiques du modèle :</b></li> </ul> <p>Modèle masculin de <b>16 ans minimum</b>, pourvu de cheveux sur l'ensemble du cuir chevelu dont la longueur permet la réalisation de l'épreuve.</p> <p>Réalisation d'une coupe courte et un coiffage. L'ensemble de la chevelure doit être raccourci au minimum de 2 cm. La réalisation d'un tour d'oreille et d'un fondu de nuque est attendue. Tout type de coupe est autorisé, excepté une coupe qui présenterait un résultat avec des longueurs identiques sur l'ensemble de la chevelure. Tous les outils sont autorisés excepté les tondeuses.</p> <p><b>Partie 2 : coupe, couleur, forme « femme »</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Caractéristiques du modèle :</b></li> </ul> <p>Un seul et même modèle <b>féminin et majeur</b>, pourvu de cheveux sur l'ensemble du cuir chevelu. La longueur doit être suffisante pour permettre la réalisation de la partie 2A et 2B. La chevelure doit présenter <b>1cm de repousses minimum</b> pour la réalisation de la partie 2A.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>2A : coloration d'oxydation, shampooing, permanente - 2h - 80 points</b></li> </ul> <p>- <b>Coloration (1h15 – 40 points)</b> : préparation du produit à appliquer. Application. Respect du temps de pause préconisé par le fabricant. Émulsion et rinçage suivis d'un shampooing. Le résultat de la nuance appliquée n'est pas évalué.</p> <p>- <b>Permanente (0h45 – 30 points)</b> : enroulage sur tête entière (hors frange possible), utilisation de bigoudis ou rollers (diamètre 16 mm maximum) Montage classique ou directionnel au choix du candidat – Méthode indirecte, saturation à l'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>2B : coupe mise en forme/coiffage- 1h15 – 60 points.</b></li> </ul> <p>- <b>Coupe (40 points)</b> : raccourcissement de l'ensemble de la chevelure de 3 cm minimum (hors frange possible) - Coupe, au choix du candidat, incluant un dégradé. Tous les outils sont autorisés y compris la tondeuse avec tête de coupe réglable ou non, sans ajout de sabot.</p> <p>- <b>Mise en forme et coiffage (40 points)</b> : mise en forme au choix du candidat (un séchage sans mise en forme n'est pas autorisé) - Coiffage mettant en valeur la mise en forme - Utilisation de produits de construction et/ou de finition obligatoire.</p> <p>Tous les matériels (outils et appareils) sont autorisés, cependant les fers sont acceptés uniquement en reprise de mise en forme.</p>
--	---

En cas de non-conformité partielle :

- absence de 1cm de repousses, le candidat se voit attribuer la note zéro à la partie coloration mais peut composer sur les autres parties (permanente et 2B).

- longueur insuffisante pour permettre la réalisation de la partie coupe, le candidat se voit attribuer la note zéro à la partie 2B mais peut composer sur la partie 2A.

En cas d'absence ou de non-conformité du modèle, le candidat ne compose pas et se voit attribuer la note zéro à ces deux parties d'épreuve.

**Partie 3** : Mobilisation des savoirs associés des compétences professionnelles du pôle

1 - Epreuve écrite 1h30 - - 60 points

Cette partie d'épreuve prend appui sur une ou plusieurs situations professionnelles contextualisées et un ou plusieurs documents ressources relatifs à la profession. Elle a pour objectif d'évaluer, à l'écrit, l'aptitude du candidat à mobiliser des savoirs associés du pôle 1.

**EP2 Relation clientèle et participation à l'activité de l'entreprise**

Épreuve orale -  
**Coefficient 3** - Durée  
**0h20 max**

**Partie 1 : mise en situation de vente-conseil : 10 min – 45 points**

Le candidat est mis en situation professionnelle de vente-conseil sous la forme d'un jeu de rôle.

**Partie 2 : évaluation des savoirs associés : 10 min – 15 points**

Le candidat doit répondre à une problématique exposée sous forme de questionnement, en mobilisant des savoirs associés du pôle 2.

## Informations importantes pour tous les candidats libres

L'organisation des examens du CAP étant académique, les candidats ne passeront pas systématiquement les épreuves de l'examen dans leur département d'origine. Ils pourront être amenés à se déplacer dans l'un des trois autres départements de l'académie.

## Adresse utile – liens utiles – contacts

RECTORAT de l'Académie de Nancy-Metz

**DEC5**

**CAP Métiers de la Coiffure**

9 rue des Brice – Rond-point Marguerite-

CS n° 30 013 54035 NANCY CEDEX

### Liens internet

- Site eduscol : <https://eduscol.education.fr>
- Site académique : <http://www.ac-nancy-metz.fr>

### Coordonnées

- DEC 5 Pôle tertiaire-: 03.83.93.56.60
- Pour toutes questions concernant l'examen [ce.dec5.tertiaire@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.dec5.tertiaire@ac-nancy-metz.fr)
- Pour toutes questions concernant l'aménagement d'épreuves [ce.dec-incluscol@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.dec-incluscol@ac-nancy-metz.fr)